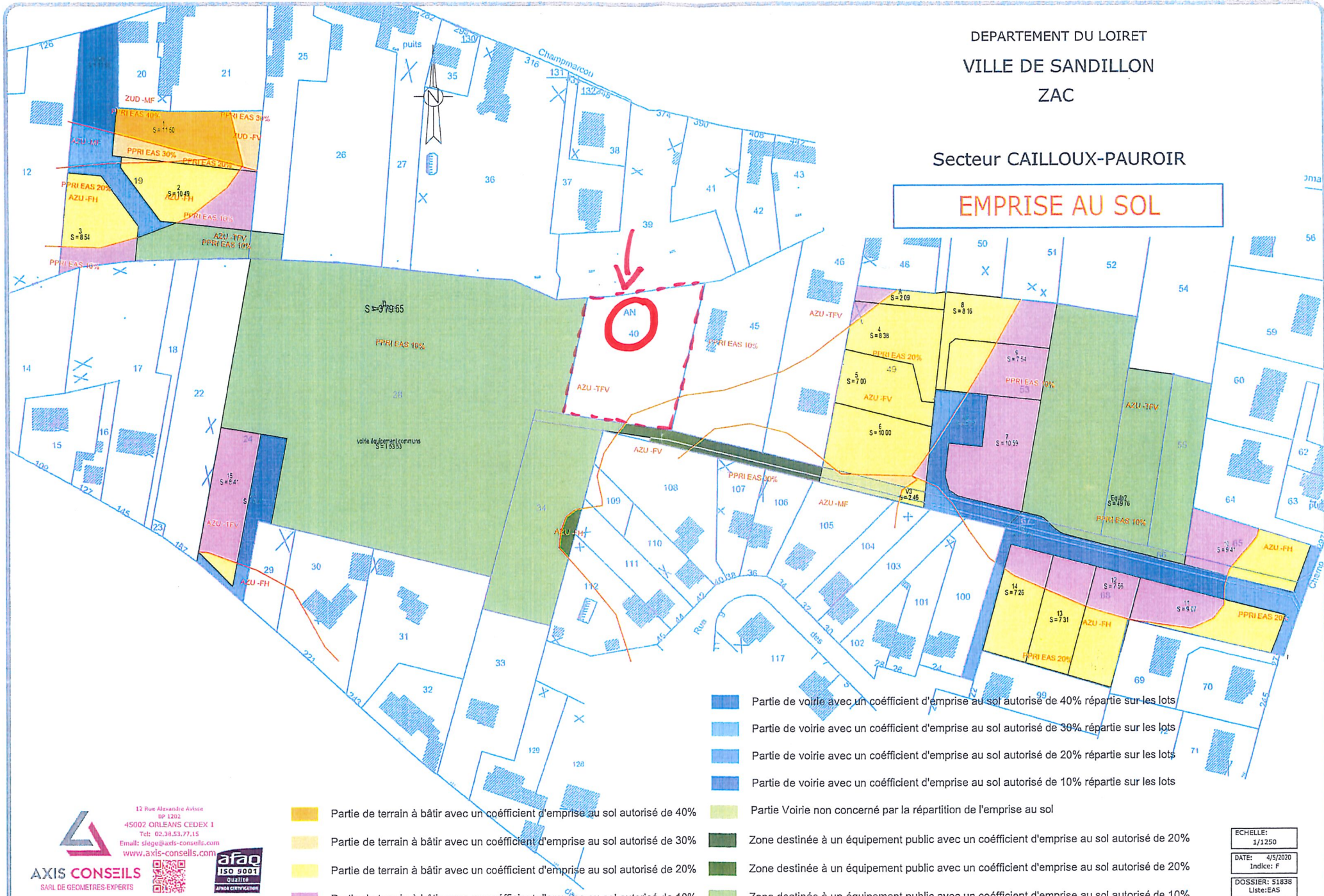


DEPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE SANDILLON
ZAC

Secteur CAILLOUX-PAUROIR

EMPRISE AU SOL



- Partie de voirie avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 40% répartie sur les lots
- Partie de voirie avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 30% répartie sur les lots
- Partie de voirie avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 20% répartie sur les lots
- Partie de voirie avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 10% répartie sur les lots
- Partie de terrain à bâtir avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 40%
- Partie de terrain à bâtir avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 30%
- Partie de terrain à bâtir avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 20%
- Partie de terrain à bâtir avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 10%
- Partie Voirie non concerné par la répartition de l'emprise au sol
- Zone destinée à un équipement public avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 20%
- Zone destinée à un équipement public avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 20%
- Zone destinée à un équipement public avec un coefficient d'emprise au sol autorisé de 10%

12 Rue Alexandre Avicenne
BP 1202
45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél: 02.38.53.77.15
Email: siège@axis-conseils.com
www.axis-conseils.com




ECHELLE:	1/1250
DATE:	4/5/2020
Indice:	F
DOSSIER:	S1838
Liste:	EAS